Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 8 Mai 1912. — No. 27

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis 1.50
Europe 2.00

TARIF DES ANNONCES

AVIS

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Manitoba.

LE NAUFRAGE DU "TITANIC"

La brise du printemps soufflait dans ses cordages,
Les flots le soulevaient, les canons des rivages
Tonnaient pour lui jeter leur heureux pronostic.
Leviathan des mers, l'imposant Titanic
Aux rythmes triomphants des vivats, des fanfares
Défiant les moussons, les écueils et les barres,
Saluait l'avenir et ses mirages d'or
Et partait plein de chants de tribord à bâbord.

Navire audacieux, as-tu prié le Maitre
De l'océan trompeur et de l'iceberg traitre?
Tes ponts de rouvre dur, tes cuirasses d'acier
Ne sont que des jouets pour la dent du glacier.
Devant le Tout-Puissant s'incline toute épaule,
Il fait trembler la terre Il ébranle le pôle.
Courbe tes mâts altiers et ton altier orgueil,
Car l'océan profond est un muet cercueil,
Aux abimes discrets dorment bien des épaves
Et les monstres des mers se jouent dans leurs étraves.
Les étoiles du ciel scintillent dans la nuit,
Du bal ensorceleur tournoie encore le bruit;
Dans les rythmes bruyants se perd la voix des heures.
Quelle ombre assombrirait ces joyeuses demeures?
Ah! s'il apparaissait dans l'éclatant décor
Quel accueil recevrait le spectre de la mort!

O valseurs, arrêtez! Un fantôme du pôle
De son aile glacée et formidable frôle
Le lumineux salon, il déchire son flanc
Et par la brèche ouverte, il rit, narquois et blanc.

Les rondes ont cessé devant le trouble-fête.
L'angoisse fait mugir tous ses cors de conquête
Les roses du plaisir tombent des fronts pâlis,
Le naufrage a sonné ses rauques hallalis.
Quoi! le géant blindé contre les chocs de l'ombre
L'insubmersible coule, et lentement il sombre?
A l'assaut de ses ponts monte l'océan sourd
Le flot pousse le flot, le tourbillon accourt,
Les espoirs ont péri, les désespoirs s'effarent,
Les adieux déchirants dans les adieux s'égarent.
Un père avec des cris et des pleurs étouffants
Jette aux bateaux sauveurs ses deux petits enfants,
L'épouse sans l'époux et sans le fils la mère
S'éloignent dans la nuit au gré de l'onde amère.
Les mains cherchent les mains et ne les trouvent pas.
Les regards anxieux voient s'affaisser des mâts.
Le vaisseau resplendit encore comme un phare
Et ses musiciens submergés à moitié
Pour ceux qui vont périr, lancent vers la Pitié
Aux rythmes solennels et lents de leur fanfare
Un appel suppliant que le vent porte à Dieu,
Deux prêtres aux lueurs de l'éternité même
D'une voix dominant les angoisses extrêmes
Font descendre la paix et les pardons suprêmes.
Aux lustres du salon s'éteint le dernier feu,
Puis on entend un bruit formidable de forge,
Au cœur du bâtiment c'est la mer qui s'engorge.
Le géant soulevé se brise et disparait
Ses tronçons engloutis, s'abiment sans arrêt.
Seize cents naufragés poussent des cris funèbres
Et demandent secours à la mer, aux ténèbres,
Mais aux cris déchirants les abîmes sont sourds
Et les voix dans les flots s'enfoncent pour toujours.

Seigneur, ayez pitié des choses éphémères
Qui vont aux profondeurs chercher leurs froids suaires.
Ne laissez pas sombrer, ô Dieu clément et doux
Les esprits immortels nés d'un souffle de vous.
Du plaisir tournoyant aux froids remous du gouffre
Ils ont passé soudain: mais, Seigneur, quand on souffre
Dans la nuit sans retour quand on est emporté
On jette son appel suprême à la Bonté.
O Seigneur, à l'aspect de ces terribles drames,
Devant ces endormis aux plis mouvants des lames
Prosternés sur le sol, nous crions à genoux:
"O Maitre Souverain, ayez pitié de nous,
"Vous êtes le Seul Grand et l'humaine science
"N'est qu'un roseau tremblant devant votre Puissance."

ARMAND CHOSSEGROS.

La "North West Review"

La pseudo— réponse de la *North West Review* à notre article d'il y a quinze jours est tellement à côté de la question, et son absurdité saute tellement aux yeux, qu'elle n'appelle pas de réplique

Lire cette article de la *North West Review* c'est fortifier notre position. Nous engageons donc nos lecteurs à payer cinq sous pour acheter la *North West Review*.

Le R. P. Lestanc, O. M. I.

Le R. Père Jean-Marie Lestanc est mort samedi dernier à Calgary, à l'âge de 82 ans.

Le Père Lestanc était une figure historique dans l'ouest canadien.

Natif de Quiberon, en Bretagne, le Père Lestanc arriva au pays en 1855. Il fut le premier curé de la paroisse de Saint-Norbert.

Il joua un rôle en 1870 pendant les Troubles, mais ce fut toujours un rôle de pacificateur.

Après que la paix fut rétablie à la Rivière Rouge, le R. P. Lestanc fut envoyé par Mgr Taché dans la vallée de Qu'Appelle, puis à St-Albert, dans l'Alberta.

En se rendant à Qu'Appelle, il rencontra un malade atteint fatalement de la picote; il le soigna d'abord, puis ensuite l'enterra de ses mains! Comme le Père Lacombe, comme le Père Leduc, comme la race de ces grands missionnaires-pionniers, le Père Lestanc a eu de ces aventures dont la relation frappera plus tard d'admiration.

En 1876, le Père Lestanc fondait une mission au Fort Pitt, et plus tard à Battleford, dont il devint le curé.

Les journaux ne donnent aujourd'hui que des précis de la vie du regretté missionnaire. Mais le nom du Père Lestanc survivra dans l'histoire de l'ouest canadien.

Un journal du soir mentionnait le fait, hier, qu'il y a deux semaines à peine, le R. P. Morice, l'historien bien connu, recevait du Père Lestanc une lettre concernant les événements auxquels il avait assisté...

Une messe de requiem a été chantée à la cathédrale de Saint-Boniface hier matin. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque officiait. Au chœur et dans la nef on remarquait beaucoup d'assistants.

L'hon. M. Mabee

L'honorable juge Mabee, président de la Commission des Chemins de Fer, est mort lundi à Toronto.

Il a été victime de l'appendicite. On a pratiqué deux opérations sur le malade, mais ce fut sans succès.

L'hon. M. Mabee était un homme de haute valeur; c'était à la fois un légiste et un homme d'affaires. On l'avait appelé à la Commission des Chemins de Fer au lendemain de la mort soudaine de M. Killan. Et on se rappelle avec quelle maîtrise il avait abordé la rude besogne qu'on lui imposait si abruptement.

M. Rene Bazin a Laval

M. Réné Bazin, de l'Académie française, donnera une conférence à l'Université Laval à Montréal le 13 mai.

La reciprocite et la langue francaise

Puisque certains députés libéraux tiennent absolument à discuter encore dans la campagne provinciale la question de la réciprocité américaine, les citoyens de cette province ne peuvent manquer de se rappeler le péril qu'ils ont couru, lorsque l'adoption du malencontreux traité de commerce était dans le domaine des éventualités possibles.

Aucune autre province du Dominion n'a couru en cette circonstance d'aussi formidables risques que la province de Québec.

Nous ne voulons pas parler de la ruine dont étaient menacées ses naissantes industries par suite de la concurrence américaine, à laquelle la réciprocité eut donné ici le champ libre, même avec le caractère limité de la mesure: et cependant, il ne fait pas de doute que cette réciprocité limitée eut rapidement conduit à la réciprocité illimitée, étant donnée la rapacité bien connue du tempérament américain et l'habile pression que les politiciens de Washington étaient en position d'exercer sur notre gouvernement.

Sans doute, la réciprocité eut a mené la ruine des industries florissantes de Montréal, de Valleyfield, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jérome, de Sherbrooke, de Magog, de Lachine, de Trois Rivières, de Québec.

Mais l'effet le plus désastreux de cette convention, c'eut été la perte des privilèges inappréciables dont la majorité française et catholique jouit dans cette province. Grâce au drapeau qui protège nos libertés, grâce à la Constitution qui garantit nos droits, notre foi est à l'abri de tous les assauts, et notre langue est parlée dans l'enceinte de nos parlements, ainsi que dans nos cours de justice. Qu'adviendrait-il de ces privilèges si nous commettions l'imprudence d'ouvrir toutes larges nos portes à nos voisins américains.

Nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour trouver la réponse à cette question.

Dans Ontario, au Manitoba, le français est déjà menacé dans les écoles et ne s'enseigne en liberté que dans les foyers. Notre langue est dans la province de Québec à l'abri, uniquement parce qu'elle est protégée par des traités inviolables.

Or, la reciprocité devant inévitablement conduire à l'annexion, selon la théorie brutale, mais évidente de Champ Clarke, elle aurait pour ultime dénouement de faire de la province de Québec une nouvelle Louisiane.

La religion catholique n'y survivrait pendant un temps plus ou moins long que par tolérance, et la langue française perdrait aussitôt son caractère officiel et serait vouée à disparaitre!

La province de Québec a donc compris les dangers de la situation en condamnant comme elle la fait le traité de réciprocité.

La Patrie

Les aveux de M. Taft

ILS SONT BRUTAUX, MAIS NE SURPRENNENT PAS LES CANADIENS QUI AVAIENT DÉJÀ DEVINÉ QUELLE ÉTAIT L'ARRIÈRE-PENSÉE DES AMÉRICAINS A PROPOS DE LA RÉCIPROCITÉ.

Londres, 30 avril—L'honorable Richard McBride, premier-ministre de la Colombie Anglaise, actuellement à Londres, n'est pas surpris que le président Taft ait enfin avoué que le but véritable de la réciprocité était de faire du Canada une dépendance des Etats-Unis.

"Je n'ai jamais entendu de plus brutal aveu, a-t-il dit, mais il démontre que le peuple canadien avait raison d'agir comme il l'a fait en septembre dernier, en repoussant les avances des Américains. Nous avons maintenant la preuve que la réciprocité n'était qu'un moyen de détacher le Canada de l'empire et une tentative pour faire échouer le grand projet de préférence impériale dont l'exécution est proche.

Parlant de la politique navale canadienne, M. McBride a déclaré que les électeurs canadiens ont condamné le plan inepte du gouvernement Laurier. Le gouvernement Borden a entrepris de lui substituer un plan plus large et plus efficace. "C'est une une question qui touche de près la Colombie Anglaise, car depuis le rappel de l'escadre du Pacifique, dit-il, nous avons été laissés sans défense. Mais nous avons confiance que la politique vigoureuse de M. Winston Churchill, premier lord de l'amirauté anglaise, secondée par le bon vouloir du Canada, rétablira la protection dont la Colombie Anglaise a besoin."

M. Borden expose sa politique

Le très Honorable M R. L. Borden, premier ministre du Canada, a assisté, le 28 avril au diner annuel de l'American Society of International Law à Washington. M. Borden a vigoureusement revendiqué le droit du Canada de ne pas ratifier le traité de reciprocité avec les Etats-Unis. Il a de plus affirmé que les moyens les plus droits, les plus loyaux avaient été employés par le parlement pour le repousser et que cette question maintenant réglée par la négative, ne saurait en aucune façon intervenir dans les relations amicales des deux pays, relations qui leur ont permis, depuis près de cent ans, de laisser sans gardiens, une frontière qui s'étend d'un océan à l'autre.

"La reciprocité", a-t-il ajouté, "est très discutée, même maintenant, dans les régions les plus reculées du pays. On peut attribuer à deux raisons principales le rejet de la réciprocité par mes compatriotes. L'une de ces raisons est que le traité devait être soumis à la ratification des parlements des deux pays. L'autre raison, c'est que de 1878 à 1907, le Canada a offert sans succès la réciprocité aux Etats Unis. On doit reconnaitre, en toute justice, que pour maintenir notre dignité nationale, nous devions rejeter l'offre à nous faite par les Etats-Unis. Nous aurions cru déroger, en acceptant cette offre.

"Il ne s'en est pas suivi une tension dans les relations des deux pays, car ces relations, toujours amicales, ne peuvent pas cesser de l'être.

"Relativement à l'arbitrage, des lois peuvent intervenir qui donneront satisfaction aux Etats-Unis et au Canada, dans le cas ou un conflit surgirait entreux. Je connais quinze ou seize occasions dans lesquelles l'arbitrage est intervenu à la satisfaction complète des intéressées, à propos de litiges survenus entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, relativement à une portion du territoire canadien.

"Un autre point sur lequel je désir attirer l'attentjon, c'est la célébration des cent années de paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. J'espère sincèrement que les hommes d'Etat des deux pays sauront donner à ces fêtes la grandeur et la somptuosité qu'elles méritent.

"Il y a une ligne-frontière de près de quatre mille milles entre les Etats-Unis et le Canade, qui n'est pas gardée militairement. Dans ces conditions je ne crois pas qu'une plus splendide manifestation pacifique puisse être faite. Ceci signifie que les habitants de chacun des deux pays ont une complète confiance en leurs voisins.

"Une telle confiance signifie en outre que chacun considère que la guerre n'est pas dans l'ordre des choses possibles.

"Les traités d'arbitrage sont de magnifiques institutions, mais ils valent surtout par le respect qu'en ont ceux qui les signent. Par ce moyen, cependant, la guerre sera réduite à un strict minimum. Pour ma part je transmets un message de bonne volonté aux citoyens et aux institutions de ce pays, de la part de mes compatriotes."

L'association a émis le voeu qu'une conférence internationale se réunisse en vue d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour éviter que se reproduise une catastrophe comme celle du "Titanic". Le sénateur Root a été autorisé à porter ce vœu à la connaissane du gouvernement américain.

LE HOME RULE

Nous croyons intéressant de donner un bref résumé à nos lecteur de la loi qui donnera le parlement autonome à l'Irlande.

Le titre officiel du bill du home-rule est: "Le bill pour le gouvernement de l'Irlande."

En présentant ce bill, M Asquith a repris l'histoire du Home Rule au point où elle aété laissée par feu William Ewart Gladstone, il y a 19 ans, et a fait remarquer que, malgré tous les changements politiques, et les événements, les Irlandais ont persisté à demander le home rule.

L'immense majorité en Irlande désire le home rule, a-t-il dit, et il n'y a que la petite minorité de la province d'Ulster qui s'y oppose.

Il a dit que le home rule est le premier pas vers

LA DECENTRALISATION

administrative, et il prévoit l'heure où chaque partie du Royaume-Uni aura son parlement autonome.

M. Asquith dit que le principe le plus important du home rule, c'est l'autorité suprême du parlement impérial et le gouvernement autonome de l'Irlande.

Le projet de loi comporte l'établissement d'un parlement irlandais composé d'un sénat et d'une assemblée législative, ayant le pouvoir de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement de l'Irlande.

Le bill

SOUSTRAIT AU CONTROLE

du parlement irlandais les prérogatives de la couronne, l'armée, la marine, les affaires diplomatiques, le rachat des terres, les pensions de retraite, les assurances ouvrières, la police, l'épargne postale, les emprunts publics et les douanes.

La perception de toutes les taxes sera laissée au gouvernement impérial qui remettra à l'exécutif irlandais un montant équivalent au coût des services actuels de l'Etat en Irlande. Une somme additionnelle de $2,500,000 sera payée à l'Irlande la première année: cette somme diminuera de $250,000 tous les ans jusqu'à ce qu'elle soit réduite à $1,000,000. Les services postaux sont confiés à l'Irlande. Le gouvernement irlandais aura le droit de réduire les taxes impériales, exception faite des taxes du revenu et des droits perçus des timbres et perçus des successions.

La représentation de l'Irlande à Westminster sera de 42 membres.

La police sera remise sous le contrôle du gouvernement irlandais, dans six ans. Le bill donne le droit au Parlement de demander au gouvernement impérial après un avis d'un an le controle des pensions pour les vieillards et des lois pour les assurances.

Le Parlement irlandais n'a pas le droit de changer le bill du Home Rule.

Les précautions sont prises dans le bill pour la protection de toute les religions en ce qu'il stipule que le Parlement Irlandais ne peut faire de loi pour établir toute nouvelle religion et pour en défendre l'exercice, et leur donner certains privilèges.

Le lord aura le droit de veto, de suspendre toute législation sur l'ordre de l'exécutif impérial Toute question d'interprétation du bill du Home Rule sera réglée par un appel au Conseil Privé.

Le sénat irlandais sera composé de 40 membres et la Chambre des Députés de 164 membres. Ulster aura 59 membres et les Universités en auront 2.

La nomination des membres du Sénat sera contrôlés par le gouvernement impérial.

Les membres seront nommés pour une certaine période. Les vacances seront remplies par des nominations de l'exécutif irlandais. Le lord-lieutenant sera le chef de l'exécutif Les 164 représentants seront élus dans les comtés existants ayant au moins 27,000 de population.

Un Monument au decouvreur de l'Amerique

Washington, 4 avril—Deux mille Canadiens assisteront au dévoilement du monument de Christophe Colomb. Ces Canadiens appartiennent tous à l'Ordre. Ils arriveront à Washington par convois spéciaux, le 6 juin prochain.

C'est le sculpteur Lorade Taft, de Chicago, qui a fait le buste de Colomb. Il est en marbre. Le reste de la statue est en granit blanc.

Avant la cérémonie du dévoilement il y aura une grande paradé à laquelle prendront part au moins 80,000 membres des Chevaliers de Colomb. Chaque conseil aura sa fanfare. Comme on sait déjà, le président Taft assistera à la cérémonie. Il sera entouré des membres de son gouvernement. Toutes les personnalités marquantes des Etats-Unis seront présentes.

Le navire morgue accoste au son funebre des glas

LE "MACKAY-BENNETT" ARRIVE À HALIFAX, AYANT À SON BORD 190 VICTIMES DU TITANIC.—LE "NIOBÉ" FOURNIT UNE GARDE D'HONNEUR.

Nous lisons dans un journal de l'Est cette narration lugubre:

Pendant que de tous les clochers de la ville, tintait tristement le glas funèbre, le "Mackay-Bennett", son pavillon à mi-mât, entrait lentement dans le port ce matin, ayant à bord les cadavres recueillis sur les lieux du naufrage du "Titanic".

Il accosta à son quai à 9 h. 30

La garde d'honneur était composée de vingt marins du "Niobé" et une chaloupe de patrouille veillait à ce qu'aucune autre embarcation ne vint ancrer aux abords du quai.

Dès que le "Mackay Bennett", fut signalé, les parents et connaissances des victimes s'empressèrent de se rendre au port.

LES CEINTURES DE SAUVETAGE

Pendant que le bateau accoste lentement, l'équipage explique, par dessus les bastingages, que les corps recueillis avaient une ceinture de sauvetage et qu'aucun ne portait de traces de balles.

A l'arrière sont alignés les cercueils, et sur le pont d'avant, d'autres cadavres non mis en bière, gisent, recouverts de toile goudronnée. Au moment où les entrepreneurs de pompes funèbres montent à bord, on décide de débarquer dix cadavres qui ne sont pas dans des cercueils.

Les représentants de la ligne White Star sont allés rencontrer le paquebot à l'entrée du havre et ils virent à ce que tout se passât dans l'ordre le plus parfait. Ils dirent à l'équipage qu'il n'y avait pas plus de six ou sept membres des familles en deuil sur le quai, que les autres avait préféré faire l'identification des cadavres à la morgue. Le premier cadavre qu'on descendit sur le quai était celui d'un marin. Lorsqu'on retira les toiles goudronnées, plus de cinquante cadavres apparurent. Aussitôt plusieurs hommes avec des brancards commencèrent le débarquement...

France et Etats-Unis

UN ARTICLE DE M. HANOTAUX SUR LES ETATS-UNIS.

A l'occasion de l'arrivée à New York de la délégation française qui apporté aux Etats-Unis le buste de "La France", de Rodin, destiné à être placé devant le monument de Champlain, le "Figaro" a publié un article de fond écrit par M. Gabriel Hanotaux avant le départ de la mission dont il est le chef.

Dans cet article, qui est un chaleureux témoignage de l'admiration et de l'amitié de la France pour les Etats-Unis, l'ancien ministre des affaires étrangères exprime l'espoir que la visite des délégués français resserrera encore davantage les liens qui unissent les deux républiques. Il ajoute:

"Nous avons des intérêts communs et de communes aspirations. L'histoire montre à quel point nous avons été unis dans le passé et si la politique des deux nations sait seconder le mouvement national des choses nos relations futures seront encore plus intimes."

L'éminent historien pense que les Etats-Unis, grâce à leur position dominatrice entre deux océans rempliront, de plus en plus, le rôle d'arbitre du monde comme ils l'ont fait dans la guerre russo-japonaise. Et M. Hanotaux déclare:

"Selon que les Etats-Unis se se porteront d'un coté ou de l'autre, le monde s'y portera égalément."

Aux yeux de M. Hanotaux, la France occupe, d'ailleurs, une position analogue en Europe car comme les Etats-Unis, la France peut faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre et sa politique est une politique d'équilibre. Les deux nations sont par conséquent unies par la même destinée, ayant une commune mission et un devoir mutuel: cede lutter pour le bien du monde.

La Chine se modernise

Pekin, Avril—Yuan Shi Kai, le président de la république chinoise, a prononcé à l'ouverture du conseil, un discours qui est son premier message présidentiel. Il a déclaré que le nouveau gouvernement chinois doit avoir pour idéal le maintien de l'ordre, le progrès du pays et la continuation des relations cordiales avec les puissances étrangères, dont l'appui est si nécessaire à la Chine.

Il croit que les puissances ont adopté à l'égard de la Chine, au cours des dernières années, une attitude conciliante dont la Chine devrait leur être reconnaissante. Les Chinois devraient traiter les étrangers avec égard et se réjouir de l'avènement de la république, après un despotisme qui a duré pendant des siècle.

La question la plus vitale pour la Chine, à l'heure actuelle, c'est de se procurer les ressources financières dont elle a besoin. A cette fin, Yuan Shi Kai augmentera les droits de douane et fera d'autres réformes qui au gumenteront le revenu Il croit que cette augmentation du revenu sera suffisante pour amortir la dette contractée envers les puissances étrangères. En attendant qu'elle fasse un emprunt considérable, la Chine émettra des bons du trésor pour un espace de temps limité.

Yuan Shi Kai a annoncé que le gouvernement engagerait des experts étrangers pour l'administration du département du trésor. Il a fait une énumération intéressante des questions dont le gouvernement aura à s'occuper incessament: facilitation des moyens de transport, afin de diminuer l'esprit de provincialisme et les préjugés; subsides aux industries; instructions du peuple; création d'une armée ayant le sentiment national; octroi de la liberté religieuse à tous les citoyens chinois.

Deux membres du conseil seulement, sur soixante et seize, portaient la queue traditionnelle. Les autres avaient fait l'ablation de cet appendice et étaient vêtus à l'européenne.

Shanghai, — L'enthousiasme causé par l'établissement de la république continue à occasionnre quelques scènes de désordres. C'est ainsi que la populace a attaqué des citoyens qui portaient des queues et les leur ont coupées de force.

L'A. C. J. C.

UN CERCLE A ST. CHARLES, MAN.

Dimanche dernier le R. P. Dugré, S. J., directeur du cercle La Vérendrye, et M J. A. Beaupré, président du même cercle, étaient invités à St. Charles pour expliquer le but et le fonctionnement de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française et pour commencer l'organisation d'un cercle dans cette paroisse. Pour une œuvre de cette importance, le vénérable curé de St. Charles, le R. P. Gendreau, O. M. I., avait cru que le concours de tous ses paroissiens était nécessaire, et tous avaient été convoqués. M. George Caron présidait. A la fin de la séance, M. Damase Laflèche, secrétaire provisoire, recueillit les noms de quatorze membres D'autres jeunes ont déjà manifesté leur désir de faire partie du cercle, en sorte qu'on aura bientôt un groupe d'une vingtaine de jeunes gens Les élections se feront bientôt, on redigera quelques constitutions et l'affiliation à l'A. C. J. C. sera demandée au comite central de Montréal.

Le R P. Gendreau a bien compris ce qu'il fallait à ses jeunes gens Dans les cercles de ville, on se réunit surtout pour étudier; dans la campagne, les réunions ne peuvent pas être aussi sérieuses. Dans la salle paroissiale mise, tous les dimanches à la disposition des jeunes gens de St. Charles, on trouvera donc des amusements. On y trouvera aussi quelques journaux et revues. A l'occasion, soit un membre, soit un visiteur y fera une petite causerie. De cette manière, les jeunes gens de la paroisse se connaîtront, s'uniront, s'instruiront aussi et le but que se propose l'A. C. J. C. sera atteint. Le R. P. Gendreau mérite les plus sincères félicitations pour l'initiative qu'il a prie.

Combien de paroisses, au Manitoba, pourraient arriver au même résultat à bien peu de frais! Il en est plusieurs où le cercle existe déjà et fonctionne depuis quelques années. Il ne lui reste qu'à se régulariser et à demander son affiliation à l'Association de la Jeunesse.

Une organisation de cercles dans nos paroisses canadiennes-françaises serait une force pour notre religion et notre nationalité, un grand élément de prospérité pour les œuvres paroissiales et un gage de victoire pour l'avenir. Les jeunes gens du cercle La Vérendrye seront toujours heureux de prêter leur concours à M. M. les curés qui désireraient établir dans leur paroisse des cercles de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. Ils désirent ces fondation, et dans ce temps où l'on parle beaucoup d'associations catholiques ou nationales, ils croient que les circonstances favoriseraient l'extension de leur œuvre.

A. Dugré s. j.

DECES

M. Joseph St. Jean No. 192 Ave. Provencher, décédée jeudi matin, a eu ses funerailles samedi à la cathédrale; un grand nombre d'amis étaient présents.

Les porteurs étaient: MM. J. C. Smith J. B Lanzon H. Corbeil O. Milord J. P. Allaire et J. A. L. Bleau.

M. St. Jean était agé de 78 ans. Nos condoléances à Mme J St. Jean aussi qu'à sa famille.

• • •

Madame St. Jean et la famille nous prient de remercier publiquement en leur nom les amis qui les ont assistées dans leur deuil.

—M. P. E. Beauchamp est parti pour Montréal ce matin, en voyage d'affaires.

Cité de St. Boniface

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St. Boniface a l'intention de faire et construire les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci-après mentionnée).

Dans les cas respectifs où tels ouvrages d'améliorations locales seront exécutés, la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égalant le coût de l'ouvrage et celle-ci prélèvera une taxe annuelle et uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt sur la dette étant calculé à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement.

Dans les cas de pavage la Cité assumera le coût des intersections des rues, plus un cinquième de la balance du coût de la dite amélioration locale jusqu'à concurrence des quatre septièmes du coût total et la balance du dit coût sera prélevée sur les propriétés ayant front sur les deux cotés de la rue ou partie de rue sur laquelle la dite amélioration locale sera faite et pour rencontrer le coût du maintien pour le terme d'années que devra durer le pavage, il sera ajouté au coût du dit pavage une somme n'excédant pas 25 cents à la verge carrée, et le montant nécessaire pour compléter les boulevards de chaque côté du dit pavage fera partie du coût du dit pavage.

Dans le cas d'égoût, il sera chargé aux propriétés ayant front sur chaque côté de la rue où les travaux seront faits une somme de deux piastres par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, à laquelle somme sera ajouté le coût de chaque connexion qui sera construite, le tout payable dans trente années avec intérêt calculé tel que ci-dessus mentionné.

Dans les cas où la Cité en général assumera une partie du coût du dit ouvrage, la taxe annuelle de frontage ne se rapportera qu'à cette portion du coût qui se trouve en outre de la part de la Cité et dans le cas de trottoirs construits sur un côté de la rue, la cotisation sera prelevée sur les propriétés ayant front sur ce coté là dela rue seulement.

Dans les cas de connexions d'égoût, les propriétaires intéressés ont trente jours de la publication de cet avis, pour construire les dites connexions, sous la surveillance de l'Ingénieur de la Ville.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectifs, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de St. Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci-dessus mentionnée n'aura pas été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage telles que ci-dessus.

Les ouvrages proposés et les rues et parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée et à l'expiration de laquelle les débentures émises pour en payer le coût seront payables, respectivement comme suit:—

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 5 pieds 4 pouces de largeur sur le côté est de la rue Desmeurons, de la rue St. Luc à la rue Carrière. Coût approximatif: $390.00.

Un trottoir en madriers de 5 pieds 4 pouces de largeur sur le côté nord de la rue Kitson, de la limite est des 14 pieds ouest du lot 14, bloc 1, plan 1201, à la limite ouest des 15 pieds ouest du lot 23, bloc 1 plan 1201. Coût approximatif: $170.00.

Un trottoir en madriers de 5 pieds 4 pouces de largeur sur le côté sud de la rue Kitson, de la limite est des 12 pieds ouest du lot 44, bloc 3, plan 1201, à la limite ouest des 12 pieds est du lot 36, bloc 3, plan 1201. Coût approximatif: $150.00.

Un trottoir en madriers de 5 pieds 4 pouces de largeur sur la rue Kitson, de la rue Langevin à la rue St. John. Coût approximatif. $498.50.

Un trottoir en madriers de 4 pieds de largeur sur le côté est de la rue Langevin, de la rue Victoria à la rue Marion. Coût approximatif: $858.00.

Un trottoir en madriers de 5 pieds 4 pouces de largeur sur le côté sud de la rue Horace, de l'avenue Oak à la rue St. John. Coût approximatif: $694.00.

Un trottoir en madriers de 5 pieds 4 pouces de largeur sur le côté nord de la rue LaRivière de la limite est des 10.5 ouest du lot 23, bloc 3, plan 1201, à la limite ouest de la rue Youville. Coût approximatif $175.00.

PERIODE DE VINGT ANS

Un trottoir granolitique de six pieds de largeur sur le côté nord de la rue MacMillan, du chemin de Ste. Marie à l'avenue Chandos. Coût approximatif. $1,066.00.

Un trottoir granolitique de 5 pieds de largeur sur le côté ouest de la rue Lloyd, de la rue MacMillan à l'avenue Linden. Coût approximatif: $750.00.

Un trottoir granolitique de 5 pieds de largeur sur les deux côtés de la rue Lloyd, de la rue Patterson à la limite sud-est du plan 1553. Coût approximatif: $998.00.

Un trottoir granolitique de 5 pieds de largeur sur le côté nord de l'avenue Pelletier, de la rue St. Joseph à la rue Langevin. Coût approximatif: $886.00.

Un trottoir granolitique de 5 pieds de largeur sur le côté ouest de l'avenue Stanley, de la rue Cauchon à la rue MacMillan. Coût approximatif: $2,205.00.

Un pavage de 18 pieds de largeur, en asphalte, bitulitique, bloc de bois créosotés ou toute autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil, sur la ruelle, entre la rue St Jean-Baptiste et la rue Collège, et entre la rue Dumoulin et l'avenue Provencher. Coût approximatif: $6, 6[illegible].00.

PERIODE DE TRENTE ANS

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Aubert, de la rue St-Joseph à l'avenue Taché, et sur l'avenue Taché de la rue Aubert à la rue LaVérendrye. Coût approximatif, $7,920.00.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Plinguet, de la rue Archibald à la rivière La Seine. Coût approximatif. $1,000.00.

Un canal d'égoût souterrain sur l'avenue Pelletier, de la rue Saint-Joseph à la rue Langevin. Coût approximatif, $2,250.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Goulet, de l'égoût actuel à l'avenue Oak. Coût approximatif, $1,620.00.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Lloyd, de la rue Patterson à la limite sud est du plan 1553. Coût approximatif: $890.00.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue St. Joseph, de la rue Masson à l'avenue Cathédrale. Coût approximatif: $820.00.

Un canal d'égoût souterrain sur l'avenue Stanley, de la rue Cauchon à la MacMillan. Coût approximatif: $8,910.00.

Un canal d'égoût souterrain sur l'avenue Lorne, de la rue Patterson à la rue MacMillan. Coût approximatif: $2,279.00.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Marion, de la rue Archibald au chemin Dawson. Coût approximatif. $17, 820.00

Connexions d'égoût sur la rue Goulet, de l'avenue Taché à l'avenue Oak.

Connexions d'égoût sur l'avenue Stanley de la rue Cauchon à la rue MacMillan.

Connexions d'égoût sur l'avenue Lorne de la rue Patterson à la rue MacMillan.

Par Ordre
J. B. COTE,
Greffier

St. Boniface, Man., le 8 mai, 1912.

Gratuitement ! !

Vendredi et samedi prochains nous distribuerons, autant qu'il y en aura, une enveloppe de graines de pois d'odeur à chaque acheteur. Cette semence vient des champs de fleurs de la Californie

Venez et procurez-vous de quoi garnir votre cour de cette fleur odorante et jolie.

R. A. McRuer

Pharmacien-Opticien

84 Ave Provencher, St. Boniface

—Les reins faibles sont généralement causés par le rhumatisme des muscles du dos, pour cette maladie vous ne trouverez rien de mieux que l'onguent de Chamberlain. En vente chez R. A. Mc Ruer.

"La France"

La marche du nouveau navire "La France", arrivé à New-York il y a une semaine, quoique la mer ait été souvent démontée, a ésé très régulière. Le nombre de nœuds fait chaque jour par le paquebot a été comme suit: 517, 556, 525, 549, 561 et 568. La moyenne de la vitesse par heure a été de 23 nœuds 25.

Le nom du Navire Mysterieux

Alger, 4—On croit que le navire mystérieux qui se trouvait dans le voisinage du "Titanic", la nuit du naufrage est le navire marchand "Kura" allant de New-York à Gênes.

Le "Kura" quitta New-York le 13 avril. Il ne possède pas de T. S. F.

Le capitaine dit que, dans la nuit du 14, il a rencontré beaucoup d'icebergs et du brouillard, mais il n'a connu le désastre qu'en arrivant à Alger.

REGISTRATION OF ELECTORS

ELECTORAL DIVISION OF LA VERENDYE

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act", it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications, for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows:

On Monday, May 20, at the house of Alfred d'Auteuil, on section 4-9-4 east, Isle des Chenes;

On Tuesday, May 21, at the house of Ernest Gauthier, on lot 14, Lorette;

On Wednesday, May 22, at the house of Henry Bouton, on section 35-9-4 east, Prairie Grove;

On Thursday, May 23, at the house of Seraphin Mirault, lot 90, Dufresne;

On Saturday, May 25, at the house of Thomas F. Morris, on section 13-9-6 east, Ros wood;

On Monday, May 27, at the house of Norbert Sattel, on section 24-9-7 east;

On Tuesday, May 28, at the house of Eugene Dubuc, on lot 57, Ste. Anne;

On Wednesday, May 29, at the house of Alcidas Delorme, Ste Anne;

On Thursday, May 30, at the house of Joseph H. Granger, on section 1-7-7 east, La Broquerie;

On Friday, May 31, at the house of Josiah Cahoe, on section 19 7-7 east, Clear Springs;

On Saturday, June 1, at the house of John Harrison, on section 17-7-4 east;

On Tuesday, June 4, at the house of Emil Dubois, on section 16-8-8 east.

JOSEPH BLEAU, of Ste Anne has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 12 o'clock noon and 6 o'clock p. m., and 7 o'clock and 9.30 o'clock p. m., unless other hours are stated in the above paragraphs, except that in incorporated towns and villages the hours will be from 9 o'clock a. m. to 12 o'clock noon; 2 o'clock to 6 o'clock p. m. and 7.30 o'clock to 9.30 o'clock p. m.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act" need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A court of Revision will be held in the County Court Chamber, Ste. Anne, on Tuesday, June 18th, 1912 commencing at the hour of 10 a. m. and closing at 5 p. m., with an intermission at noon for lunch, to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary thir thirtieth day of April, 1912.

R. P. ROBLIN
Provincial Secretary.

REGISTRATION OF ELECTORS

ELECTORAL DIVISION OF ST. BONIFACE

EXCEPT POLLING DIVISIONS NUMBERED 1, 2, 3, 4, 5 and 6

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Division in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows:

On Monday, May 20, at the residence of Pierre Dumas, St. Vital west;

On Tuesday, May 21, in the office of G T. Landry, St. Norbert;

On Wednesday, May 22, at the residence of Levi Courchaisne, St. Adolphe west;

On Thursday, May 23, at the residence of Azarie Gauthier, Ste. Agathe west;

On Saturday, May 25, at the residence of Pierre Beaudoin, Ste. Agathe east;

On Monday, May 27, at the residence of E. Landry, St. Adolphe east;

On Tuesday, May 28, at the residence of Urgel Ritchot, St. Norbert east;

On Wednesday and Thursday, May 29 and 30, at the residence of Pierre Larocque, St Vital east.

J. B. LECLERC, of St. Boniface has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 12 o'clock noon and 6 o'clock p. m., and 7 o'clock and 9.30 o'clock p. m., unless other hours are stated in the above paragraphs, except that in incorporated towns and villages the hours will be from 9 o'clock a. m. to 12 o'clock noon; 2 o'clock to 6 o'clock p. m. and 7.30 o'clock to 9.30 oclock p m.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in the City Hall, St. Boniface, on Saturday, June 15, 1912 commencing at the hour of 11 a.m. and closing at 6 p. m., with an intermission at noon for lunch, to consider all applications filed with the Registration Clerk and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary this thirtieth day of April, 1912.

R. P. ROBLIN,
Provincial Secretary.

Pour eviter des catastrophes

Londres, 4—Sidney Buxton président du Board of Trade, a promis de considérer et d'étudier la suggestion qu'on lui a faite de conclure entre l'Angleterre et les Etats-Unis un arrangement en vertu duquel dans les époques dangereuses de l'année les navires voyageraient toujours deux par deux afin de pouvoir se porter facilement secours au moment du danger Il a ajouté cependant qu'il ne croyait pas ce plan réalisable.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

RECOMPENSE



Département de la Police de Winnipeg, avril 25, 1912

Le Procureur-Général de la Province du Manitoba autorise l'offre d'une récompense de $250. pour renseignement que amènera l'arrestation et la condamnation de ou des meurtriers de Giselle Roberts, 176 rue McFarlane, Winnipeg, le 15 avril 1912.

Tout renseignement de nature à amener la mise en arrestation et la conviction des dites personnes devra être immédiatement transmis au soussigné.

D. MACPHERSON.
Constable-en-chef

Ou à R. B. Graham, Député Procureur-Général.

Cité de St. Boniface

Des soumissions scellées, marquees "Egout Principal", seront recues par le soussigné jusqu'a 5 heure p. m. lundi le 13 Mai 1912, pour la construction d un égout principal sur le chemin Dawson.

Les plans, spécifications sont au Bureau de l'Ingenieur de la Ville, Hotel de Ville, St. Boniface.

La plus basse ou aucune soumission ne sera necessairement acceptée.

(Signé) J. B. COTE,
Greffier.

St. Boniface, le 6 Mai, 1912.

UN LIVRE GRATUIT SUR MANITOBA

Le Département de l'Agriculture et de l'Immigration invite tous les habitants de la province à coopérer avec lui dans ses efforts pour attirer ici une proportion raisonnable des colons qui viennent dans l'Ouest canadien.

Le Manitoba possède des avantages insurpassés pour tous ceux qui ont de l'ambition et de l'énergie. Nous avons des milliers d'âcres de terrain disponible comme homesteads, à part d'immenses étendues de terrains qui sont en vente à bas prix.

On peut acheter un grand nombre de fermes toutes prêtes, à des prix raisonnables; et on peut en louer d'autres sur bail à taux fixes ou pour fraction de la récolte.

Les avantages du Manitoba sont décrits avec détail dans un livre nouveau qui vient d'être publié par le Département d'Agriculture et d'Immigration, et qui sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Toute personne qui s'intéresse à l'avenir du Manitoba devrait envoyer des exemplaires de ce livre à ses amis d'autrefois avec une lettre donnant le récit de sa propre histoire De telles lettres accompagnées d'un livre sur le *Prosperous Manitoba* feraient connaitre à des milliers de colons possibles les chances que nous offrons à ceux qui veulent travailler.

Ecrivez aujourd'hui aux soussignés, et on vous enverra un exemplaire du livre.

J. J. GOLDEN, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man.

JOS. BURKE, 178 Avenue Logan, Winnipeg, Man.

JOS. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. TENNANT, Gretna, Man.

W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.; et à toutes les agences d'immigration du gouvernement fédéral, à l'étranger.



Arpentage Special

Avis public est par le présente donné en vertu du "Special Survey Act" chapitre 158 des Statuts Revisés du Manitoba, 1902, un arpentage spécial a été fait des différents lopins de terre situé dans la Province de Manitoba, et étant compris dans les paroisses de St. Boniface et de St. Vital dans la dite Province, connus sous les noms des chemins Ste Marie et Ste Anne, près de la ligne sud du lot cent quatre de la paroisse de St Boniface et au nord de la limite sud du lot soixante et deux de la paroisse de St. Vital, pour corriger et modifier les différents arpentages plus haut mentionnés dans la dite Cité, et pour établir et définir la ligne des différentes limites, et le dit plan de l'arpentage spécial a été filé au bureau du Sécrétaire Provincial, et le dit plan sera soumis à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, et j'ai fixé jeudi le 13ème jour de Juin A. D. 1912 à dix heures de l'avant midi dans mon bureau aux batisses du Parlement, dans la Cité de Winnipeg, pour entendre toute les plaintes qui pourront être faites contre le dit arpentage et plans par les personnes affectant leurs propriétés, et si aucune plainte n'est recue avant ou au temps de la dite date L'Arpentage Spécial et le plan seront soumis au Gouverneur en Conseil pour son approbation aux termes du dit acte.

Daté à Winnipeg ce premier jour de Mai A. D. 1912.

J. H HOWDEN
Procureur General.



Departement de L'interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 31 mai 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la dispositions du public qui pourra faire ses entrées comme Homesteads;

Township 29, Rang 2, a l'Est du 1er Méridien.

Daté a Winnipeg, ce premier jour de Mai 1912,

L. RANKIN,
Agent.

La propagande en faveur du Congrès de Quebec

Dimanche dernier le R. P. J. Blain et M. le Dr Lachance ont visité la paroisse de Saint-Norbert.

MEMBRES BIENFAITEURS: (5.00) MM. Benjamin Bohémier, Jos J. Bohémier, Edmond Champagne, Joseph Champagne, Arthur Champagne.

MEMBRES TITULAIRES: ($2.00) MM. Flavien Baril, Alexandre Bohémier, Chas. A. Bohémier, Eustache Bohémier, Alphonse Champagne, Victor Champagne, André Campeau, Luc Campeau, William Campeau, Lévi Duchéneau, E. Delisle, Joseph Gosselin, George Kenny, Mme Pierre Lachance, MM. G. P. Landry, Michel Leclair, Alphonse J. B. Lord, J. N. Lord, Siméon Marchand, H. D. de Moissac, Aurélien Petit, Joseph Pelland, Arthur Savoie.

MEMBRES ADHERENTS: ($0 50) MM. Raphael Champagne, Fernand Champagne, Honorat Courchaine, Germain Bohémier, M. Ferland, Edouard Gosselin, H. Lamoureux, J. B. Lamoureux.

* * *

Dimanche dernier le R. P. A. Dugré et M. le Dr Lachance ont visité la paroisse de Sainte-Agathe.

MEMBRES BIENFAITEURS: ($5.00) MM. Félix Lemoyne, Amable Toupin.

MEMBRES TITULAIRES: ($2.00) Rév. A. Bourret, Ptre, Curé, Rév. J. Alphonse Chevalier, MM. Eugène Bilodeau, Jos. Bilodeau, Melle I. L. Boiteau, MM. Adrien Bonin, Ed. Bouchard, Iréné Brodeur, J. C. Brodeur, Aimé Courcelles, David Dorge, Mde Josaphat Dorge, MM. Siméon Garet, Ferdinand Gauthier, Pierre Gauthier, H. Godin, Arthur Guertin, Joseph Joyal, Joseph Lapointe, Arthur Lemoine, Mde Arthur Lemoine, MM Félix D. Lemoine, Joseph Lemoine, Louis Lemoine, Cyrille Nolette, Georges Péloquin, Antonio Toupin, et Mde Ed. Vandal.

MEMBRES ADHERENTS: ($0.50) MM J. P. Beaudoin, Joseph Bilodeau, Lucien Bourassa, A. Aimé Courcelles, Félix A. Dorge, Mde F. A. Dorge, MM. Azarie Gauthier, Théo. Joyal, ($1.00) O. Lavallée, Mde O. Lavallée, MM F. T. Martial, N. E. Pallard, Ovide Pelletier, Paul Péloquin, Aldéric Pilon.

Dimanche dernier, le P. Th. Hudon et M. Noël Bernier ont visité la paroisse de Mariapolis.

MEMBRES TITULAIRES: ($2.00) Rév. Joseph Albert Rousseau, M. et Mde L. A. E. Rousseau et Melles Anna et Angéline Rousseau, MM. J. A. Fortier, Jean Toutant, Philéas Toutant, Athanase Lavoie sr., Athanase Lavoie jr., Romuald Lusrier, Rodrigue J. Lussier, Jean Théodore Lussier, Lucien Gauvreau, C. H. Charbonneau, Idola Lussier, Auguste Morin et ses garçons, Ovila et Wilfrid, Israel Bessette (la famille), Raoul Lussier et ses garçons Hervé, Alcide, Firmin, Elie Trottier et son garçon Joseph, Arthur Barsalou.

MEMBRES ADHÉRENTS: ($0.50) MM. Désiré Nick ($1.00), Arthur Poirier, Alban Gallant, Jean-Baptiste Pelletier, Pierre Chapedelaine.

* * *

Dimanche dernier, le Rév. P. Th. Hudon et M. Noel Bernier ont visité la paroisse de Somerset.

MEMBRES BIENFAITEURS: $5.00 M. et Mde Jos. Decosse et leurs enfants Roméo, Phénix et Orphidas.

MEMBRES TITULAIRES: ($2.00) Rév. L. R. Boivin, curé, MM. J. de Froment, Zénon Landry, Ferdinand Rheault, E Landry, Philippe Larrivée, Emile Bouderligne, Victor Massé, Paul Gobert, François Guillard, Antonin Dubuc, Joseph Rocan, Philéas Bourque.

MEMBRES ADHERENTS: ($0.50) MM. Alex Perreault, Louis Laporte, Alfred Loiselle, Joseph Rheault, Adrien Champagne, Cyprien Lafrenière, François Daudin, S. Labrecque, Mdes Sèvère Léger, et Philéas Bourque, Melle B. Léger.

Chez Nous et Autour de Nous

—Les dernières pluies ont retardé les semences en beaucoup d'endroits.

—On demande a acheter un lot vacant sur la rue Masson. S'adresser immédiatement au MANITOBA.

—Trouvé—Une petite somme d'argent. La personne qui l'aurait perdue pourra la réclamer au No. 101, rue Dumoulin, St-Boniface.

—Les examens universitaires ne sont pas encore publiés mais on chuchote que les élèves du Collège de Saint-Boniface ont fait excellente figure.

—M le docteur et Madame G. A. Dubuc sont partis samedi dernier pour un voyage de six mois en Europe. M et Mme A. J. H. Dubuc les accompagnent jusqu'à New-York.

—Voici le temps de vous délivrer de vos rhumatismes. Vous pouvez le faire en vous servant de l'onguent Chamberlain et en massant les parties malades. En vente chez R. A. Mc Ruer.

—Les Artisans Canadiens-Français formeront une succursale bientôt et ceux qui désirent faire partie des membres fondateurs sont priés de prendre des renseignements chez M. J. B. Leclerc, No. 15 avenue Provencher St. Boniface.

—Une grande quantité de neige s'est abattue sur toute la région sud de l'Alberta mardi dernier, mais le temps est très doux. Comme il y avait près de soixante pour cent de la semence en terre, on estime que la récolte en bénéficiera grandement.

M. le docteur Laurendeau, gradué de l'université Laval et de Manitoba, depuis un an médecin interne de l'hôpital de St. Boniface, pratiquera dorénavant sa profession à St. Boniface. Le Dr Laurendeau occupera les bureaux du Dr Dubuc durant l'absence de ce dernier.

—Jeudi, vendredi et samedi de cette semaine, comedie "The Faun" jouée par William Faversham. Au Théâtre Walker la semaine prochaine "Rebecca of Sunnybrook Farm". Le 20, 21 et 22, Vandeville par des amateurs de Winnipeg. Mme Schuman Heinck sera au Walker le 27 mai

—Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire, du *Devoir*, la pièce de vers composée par le R. P. Chossegros, S. J., à l'occasion du naufrage du Titanic. Le Père Chossegros a séjourné longtemps au collège de Saint-Boniface, il compte donc ici un grand nombre d'amis, qui le liront avec un intérêt particulier.

Au College

Vendredi, le 10 mai, ce sera au Collège de Saint-Boniface, *fête du Père Recteur*.

Il y aura séance publique; des invitations sont lancées.

Nous présentons nos hommages au R. P. Jean, le jeune et distingué recteur de notre grand collège.

Chronique de la Province

ST-CLAUDE

Le cinq, vers les huit heures nous pouvions distinguer malgré la pluie et le mauvais état des chemins, la foule nombreuse des paroissiens de St-Claude, des environs de N.-Dame de Lourdes et d'Haywood, se diriger joyeux vers l'ancienne et vieille église; tous anxieux d'entendre et d'encourager les petits Claudiens, qui sous la direction des Révérendes Soeurs des Cinq-Plaies exerçaient depuis quelques semaines une séance au profit de leur nouvelle et belle église.

"Où courez-vous disaient quelques personnes ennuyées du mauvais temps? A notre ancienne église répondaii les braves gens; il faut bien un effort pour encourager ces jeunes amateurs dans leur début."

Bravo! ces efforts ont été récompensés. Le début fut des plus heureux c'est pourquoi nous ne saurions vanter trop haut le succès remporté par chaque acteur ou actrice.

Reconnaissance à nos bonnes et dévouées religieuses.

UN TÉMOIN.

—Jamais on n'a apprécié autant qu'aujourd'hui le remède Chamberlain pour la toux. Ceci est ardent par les ventes et les témoignages volontaires de personnes guéries par le ce remède. Si vous ou vos enfants êtes incommodés par la toux, le mal de gorge, essayez le remède et vous en connaitrez les qualités bien faisantes. En vente chez R. A. Mc Ruer.